

## MUNICIPALITE DE SAINT-ALBAN

À une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 11 septembre 2017 à 19h30 au lieu ordinaire des séances, étaient présents monsieur le maire Bernard Naud, mesdames les conseillères Émilie Garneau et Carmen Marquis et messieurs les conseillers Christian Caron, Denis Beaulieu et Francis Marcotte, tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Gaétan Falardeau était absent.

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

**2017-09-02**

### **Ordre du jour.**

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que l'Ordre du jour soit adopté tel que déposé, mais demeure cependant ouvert à l'article 10 : Divers et Questions.

**2017-09-03**

### **Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2017.**

Il est proposé par M. Denis Beaulieu et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2017 19h30 soit adopté tel que lu et déposé.

**2017-09-04**

### **Procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 septembre 2017.**

Il est proposé par M. Denis Beaulieu et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 septembre 2017 19h30 soit adopté tel que lu et déposé.

### **Période de questions**

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

**2017-09-05**

### **Comité des bénévoles du centre d'hébergement St-Marc**

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Saint-Alban accorde une aide financière de 50 \$ au Comité des bénévoles du centre d'hébergement St-Marc.

**2017-09-06**

### **Fondation de l'école secondaire St-Marc**

Il est proposé par M. Francis Marcotte et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Saint-Alban défraie l'achat de 2 billets au coût de 60 \$ chacun pour la soirée vin et fromage de la Fondation de l'école secondaire St-Marc.

2017-09-07

**Adoption du règlement 247 permettant la circulation des Véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux.**

Il est proposé par M. Denis Beaulieu  
et unanimement résolu :

Que le règlement 247 permettant la circulation des Véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux soit adopté tel que déposé.

2017-09-08

**Adoption du règlement 249 concernant les limites de vitesse.**

Il est proposé par M. Denis Beaulieu  
et unanimement résolu :

Que le règlement 249 concernant les limites de vitesse soit adopté tel que déposé, mais avec le retrait de la limite de vitesse attribuable au chemin du Golf, car il s'agit d'une route sous juridiction du MTQ.

2017-09-09

**Adoption du règlement 250 relatif à la circulation des camions et des véhicule-outils.**

Il est proposé par M. Francis Marcotte  
et unanimement résolu :

Que le règlement 250 relatif à la circulation des camions et des véhicule-outils soit adopté tel que déposé.

2017-09-10

**Adoption du premier projet de règlement URB-05.04 modifiant le règlement de zonage numéro URB-05 (droits acquis applicable aux unités d'élevage porcin sur fumier liquide)**

Il est proposé par M. Christian Caron  
et unanimement résolu :

Que le premier projet de règlement URB-05.04 modifiant le règlement de zonage numéro URB-05 (droits acquis applicables aux unités d'élevage porcin sur fumier liquide) soit adopté tel que déposé.

2017-09-11

**Adoption du projet de règlement 251 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.**

Il est proposé par Mme Carmen Marquis  
et unanimement résolu :

Que le projet de règlement 251 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire soit adopté tel que déposé.

2017-09-12

**Installation de glissières de sécurité sur la route Saint-Philippe**

Il est proposé par M. Francis Marcotte  
et unanimement résolu :

Que la Municipalité mandate la compagnie Les Glissières Desbiens Inc. pour l'installation de glissières de sécurité sur la route Saint-Philippe, le tout selon leur soumission au montant de 20 400 \$ + taxes.

2017-09-13

**Travaux de scellement de fissure**

Il est proposé par Mme Carmen Marquis  
et unanimement résolu :

Que la Municipalité procède à des travaux de scellement de fissures pour un montant de 15 000 \$ plus taxes et que le mandat soit octroyé à la firme Cimota Inc.

2017-09-14

**Achat de luminaires décoratif – Pont de la rivière Sainte-Anne**

Il est proposé par Mme Carmen Marquis  
et unanimement résolu :

Que la Municipalité procède à l'achat et à l'installation de 4 luminaires décoratifs pour le pont de la rivière Sainte-Anne. Les travaux sont estimés à 8 000 \$ + taxes.

2017-09-15

**Travaux de pavage sur la route Saint-Philippe – Affectation de surplus.**

Il est proposé par M. Denis Beaulieu  
et unanimement résolu :

Que les sommes suivantes soient affectées au paiement du règlement 248 décrétant des travaux de pavage sur la route Saint-Philippe :

- Solde du règlement 223 au montant de 52 391.96 \$;
- Solde au 31 décembre 2017 du fond carrières et sablières;
- Subvention TECQ au montant de 439 710 \$;
- Subvention PAARRM au montant de 15 000 \$;
- Subvention PAARRM au montant de 10 000 \$.

Que le solde restant du projet soit pris à même les surplus non affectés.

2017-09-16

**Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Demande de paiement de 10 000 \$**

Il est proposé par M. Christian Caron  
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la route Saint-Philippe pour un montant subventionné de 10 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

2017-09-17

**Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Demande de paiement de 15 000 \$**

Il est proposé par M. Christian Caron  
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la route Saint-Philippe pour un montant subventionné de 15 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

2017-09-18

**Taxe sur l'essence et contribution du Québec – Dépôt de la reddition de compte finale**

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Beaulieu et unanimement résolu :

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la reddition de compte finale de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

2017-09-19

**Versement d'un aide à la construction domiciliaire**

Il est proposé par M. Francis Marcotte et unanimement résolu :

Que le conseil municipal approuve le versement de 7500 \$ en provenance du programme d'aide à la construction résidentielle pour la nouvelle résidence de Mme Karine Savard et M. Michael Genest.

2017-09-20

**Demande de dérogation mineure – M. Denis Petitclerc, lot 4 615 852 du cadastre du Québec.**

Considérant que M. Denis Petitclerc est propriétaire d'une résidence sur le lot 4 615 852 du cadastre du Québec;

Considérant que la résidence est implanté à une distance de 2.16 mètres de la ligne latérale alors que la marge prescrite est de 3 mètres;

Considérant que la résidence est implantée ainsi depuis plusieurs années et que M. Denis Petitclerc a présenté une demande de dérogation mineure;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure.

Il est proposé par M. Denis Beaulieu  
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal de Saint-Alban accorde une dérogation mineure visant à permettre la réduction de la marge de recul latéral de 3 à 2.16 mètres pour le lot 4 615 852 du cadastre du Québec.

2017-09-21

**Demande de dérogation mineure – M. Denis Petitclerc, lot 4 615 865 du cadastre du Québec.**

Considérant que M. Denis Petitclerc est propriétaire d'une résidence sur le lot 4 615 865 du cadastre du Québec;

Considérant que la résidence est implanté à une distance de 4.56 mètres de la ligne latérale alors que la marge prescrite est de 7.5 mètres, étant donné que le terrain est en façade d'une rue sur 3 côtés;

Considérant que la résidence est implantée ainsi depuis plusieurs années, que M. Denis Petitclerc a présenté une demande de dérogation mineure et que la résidence est à l'extérieur du triangle de visibilité;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure.

Il est proposé par M. Christian Caron  
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal de Saint-Alban accorde une dérogation mineure visant à permettre la réduction de la marge de recul latéral de 7,5 à 4,56 mètres pour le lot 4 615 865 du cadastre du Québec.

**Bordereau de correspondance**

Dépôt du bordereau de correspondance

**Solde au compte chèque, placements et solde de la marge de crédit.**

En date du 11 septembre 2017, le compte chèque de la municipalité affichait un solde de 969 515.05 \$ Toujours en date du 11 septembre 2017, la municipalité avait des placements pour un montant de 30 000 \$ et le solde de la marge de crédit était à 0 \$

2017-09-22

**Comptes à payer.**

Il est proposé par Mme Carmen Marquis  
et unanimement résolu :

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer :

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT \$
DION, ANICK	6883	169.89 \$
PORTNEUF INFORMATIQUE(PROJECTEUR)	6884	1 597.00 \$
PAQUIN, SABRINA	6885	17.78 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	6886	115.76 \$
ROCHON, JEAN-PHILIPPE	6887	108.34 \$
ALIMENTATION DUSABLON	6888	160.82 \$
LEFEBVRE, VERONIQUE	6889	121.00 \$
FED. QUEB. DE L'ESCALADE	6890	859.90 \$
CLUB DE GOLF DES PINS	6891	400.00 \$
MARQUIS, CARMEN	6892	60.00 \$
TREMBLAY, MARTIN (FETE ALBANOISE)	6893	475.00 \$
GAUDET, ISABELLE (FETE ALBANOISE)	6894	200.00 \$
GAUTHIER, JONATHAN (FETE ALBANOISE)	6895	1 475.00 \$
ROCHON, JEAN-PHILIPPE	6896	250.00 \$
AUDIO CINE FILM	6897	258.69 \$
AUTOCAR PORTNEUF	6898	2 812.00 \$
AUTOMATISATION JRT INC.	6899	862.31 \$
BOIVIN GAUVIN	6900	332.83 \$
MORGAN COMMUNICATION INC.	6901	642.94 \$
CAPSA	6902	1 500.00 \$
CARRIERES ST-UBALDE INC. (CALCIUM)	6903	3 386.01 \$
SONORISATION DANIEL TANGUAY	6904	28.74 \$
LA CLEF DE SOL	6905	3.44 \$
COMAQ	6906	511.64 \$
CONEX	6907	893.26 \$
CONSTRUCTION PAVAGE PORTNEUF	6908	476 166.18 \$
DERY TÉLÉCOM	6909	37.93 \$
DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS	6910	91.93 \$
EBENISTERIE GILLES ARCAND	6911	574.87 \$
EDITION PETITE MINE	6912	240.29 \$
ENGLOBE	6913	11 079.67 \$
EQUIPEMENT BUREAU PORTNEUF	6914	809.03 \$
EXCAVATION C.-E. FALARDEAU	6915	865.19 \$
EXTINCTEUR ST-MARC	6916	83.93 \$
FERME ST-JOSEPH	6917	55.00 \$
GARAGE J.-P. NAUD & FILS	6918	83.82 \$
GENERATRICE DRUMMOND	6919	1 419.14 \$
G.G. REFRIGERATION	6920	607.07 \$
GRAYMONT	6921	598.02 \$
PORTNEUF INFORMATIQUE	6922	126.47 \$
JOHANSEN, GUYLAINE	6923	505.00 \$
LACHANCE, ERIC (REMB. NON-RESIDENTS)	6924	95.00 \$
LANGLOIS ELECTRIQUE	6925	1 562.01 \$
LEFEBVRE, VERONIQUE	6926	190.00 \$
LA LIBRAIRIE DONNACONA	6927	1 035.31 \$
ALIMENTATION DUSABLON	6928	12.80 \$
MARTIN&LEVESQUE	6929	102.79 \$
MATERIAUX AUDET	6930	420.41 \$
MEUNERIE DYNAMIX	6931	40.22 \$
OUTILS-LOUE	6932	68.95 \$
PERRON, MARIO	6933	100.00 \$
ADT CANADA	6934	71.40 \$
INFO PAGE	6935	143.84 \$

SAUVAGEAU, JESSICA	6936	95.00 \$
SCIAGE DE BETON GRAVEL	6937	689.85 \$
SERVICES MATREC	6938	684.10 \$
SIGNOPLUS	6939	1 410.57 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	6940	195.46 \$
SOPHIE LAMBERT	6941	300.00 \$
STYLE, DECOR&TENDANCE	6942	366.75 \$
TESSIER PRO MECANIQUE	6943	37.51 \$
TRANSPORT JACQUES-CARTIER	6944	155.22 \$
TRANSPORT GILLES TESSIER	6945	2 655.92 \$
TREBLAY, BIANCA (REMB. NON-RESIDENTS)	6946	95.00 \$
VILLE DE DONNACONA	6947	20.00 \$
VILLE DE ST-MARC-DES-CARRIERES	6948	1 034.44 \$
VOHL	6949	38.77 \$
ZOO ST-EDOUARD	6950	299.00 \$
COM. DES BENEVOLES ST-CASIMIR	6951	100.00 \$
AMUSEMENT PORTNEUF	6952	427.50 \$
SONORASATION FRANCOIS BEDARD	6953	57.49 \$
JOHANSEN, GUYLAINE	6954	200.00 \$
HYDRO QUEBEC	6955	2 510.71 \$
LABORATOIRE ENVIRONEX	6956	309.30 \$
	DAS, Fédéral	2 706.38 \$
	DAS, Prov.	6 633.34 \$
	Télu	671.92 \$
	Hydro Québec	8 681.95 \$
	Visa	1 518.58 \$
	Eko	1 713.25 \$
	SALAIRE	18 041.16 \$
	<b>TOTAL:</b>	<b>566 077.79 \$</b>

### **Divers et questions**

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

**2017-09-23**

### **Levée de la séance**

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit levée;

Le maire lève la séance à 21h00.

\_\_\_\_\_  
Bernard Naud  
Maire

\_\_\_\_\_  
Vincent Lévesque Dostie  
Directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Bernard Naud, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »